

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 31 janvier 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents  
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-126**

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 28 décembre 2021 « en lien avec divers documents ayant trait à la Covid-19 », plus précisément :

« 1) Existe-t-il des statistiques de cas et d'hospitalisations par statut vaccinal (comme ceux qui apparaissent au « Tableau de bord – situation de la Covid-19 » publié quotidiennement par le MSSS), mais pour le variant Omicron en particulier? Si des telles statistiques existent, svp les fournir. Si des telles statistiques n'existent pas, y a-t-il des plans de les compiler? »

Réponse : L'Institut national de santé publique du Québec ne détient aucun document pour ce point. L'Institut ne produit pas de statistiques sur les cas et hospitalisations en fonction du statut vaccinal.

« 2) Existe-t-ils des plans de publier (notamment, en intégrant au Tableau de Bord quotidien) des statistiques en lien avec l'efficacité vaccinale de la troisième dose, par exemple, en publiant le risque d'infection, d'hospitalisation et/ou de décès d'une personne vaccinée trois doses par rapport à une personne vaccinée deux doses? »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

« 3) Le compte-rendu du CODIR du MSSS du 24 février 2021 contient la mention suivante (page 2/5, vis-à-vis la rubrique « Mot de la sous-ministre ») : « DGTI : Rédiger une note d'information à l'attention des autorités sur la création et le contenu du code. ». Serait-il possible de (a) confirmer l'existence de cette note d'information et sa date, (b) en fournir copie? »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

...2

« 4) Serait-il possible de fournir les ordres du jour, les compte-rendu et les procès-verbaux des réunions du comité de direction (CODIR) tenues entre le 1er septembre 2021 et le 27 décembre 2021? Le présent item vise les réunions régulières et les réunions spéciales. »

Réponse : Vous trouverez en pièce jointe les comptes rendus du comité de direction de l'Institut pour la période visée.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours  
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2021-8222